



HAL
open science

CEP - Centre éthique et procédures

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CEP - Centre éthique et procédures. 2014, Université d'Artois. hceres-02032781

HAL Id: hceres-02032781

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032781v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre Ethique et Procédures

CEP

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université d'Artois





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Henri OBERDORFF, président du
comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre Ethique et Procédures
Acronyme de l'unité :	CEP
Label demandé :	EA
N°	2471
Nom du directeur (2013-2014) :	M ^{me} Fanny VASSEUR-LAMBRY et M. Thomas LINDEMANN
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M ^{me} Fanny VASSEUR-LAMBRY

Membres du comité d'experts

Président : M. Henri OBERDORFF, Université Grenoble 2

Experts : M^{me} Vincente FORTIER, CNRS, Strasbourg
M^{me} Claudia LEMARCHAND-GHICA, Université Rennes 1 (représentant du CNU)

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Anne CAMMILLERI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Serge DAUCHY (directeur de l'ED Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion (SJPG) n° 74 Lille Nord France)

M. Tanguy LE MARC'HADOUR, UFR de droit

M. Francis MARCOIN, Université d'Artois

M^{me} Sophie RANCHY-DESRUMAUX (coordonnatrice de l'École Doctorale Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion (SJPG) n° 74 Lille Nord France)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Créé en 1998, le Centre éthique et procédure (CEP) a été initialement constitué pour analyser, d'une part, la judiciarisation des rapports sociaux, d'autre part, l'importance de l'éthique dans la création de la norme. Il s'est développé dans un premier temps autour du thème fédérateur de la personne et de sa protection notamment dans ses rapports à la justice. Au fur et à mesure des affectations successives des enseignants-chercheurs, comme de leurs mutations dans d'autres établissements, si le thème central est demeuré, il a été complété par des axes relatifs à la protection du patrimoine, la protection du territoire ou les systèmes juridiques transfrontaliers. Le CEP est le seul centre de recherches en droit de l'Université d'Artois. Il regroupe essentiellement des juristes privatistes et publicistes. Il est localisé à Douai.

Équipe de direction

La direction du CEP est assurée M^{me} Fanny VASSEUR, maître de conférences, HDR qui s'appuie sur un conseil de laboratoire et une assemblée générale.

Nomenclature AERES

SHS2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	25	25
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		1
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	0,5	1
TOTAL N1 à N6	25,5	28



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	29	
Thèses soutenues	8	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	6	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	15

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le CEP est la seule unité de recherche de la Faculté de droit. Elle regroupe essentiellement les juristes privatistes et les juristes publicistes. L'unité a un axe fédérateur de recherche relatif à la protection de la personne et des axes qualifiés de « satellites » concernant la protection du patrimoine et les systèmes juridiques transfrontaliers, en partenariat avec les autres centres de recherche de la région. Le concept de vulnérabilité est aussi exploré ainsi que la protection du patrimoine et du territoire. Le rapport présenté par l'équipe est bien rédigé. Il est convaincant dans sa présentation des relations et des articulations entre les différents travaux comme ceux relatifs à la protection interne et internationale de la personne, la protection du patrimoine et du territoire. En revanche, la référence à l'éthique paraît artificielle.

L'entité a créé des liens forts avec son environnement régional. Les interactions avec l'environnement social sont importantes, comme les participations à différents comités d'éthique, mais également les conventions conclues avec les Cours d'appel. Cela atteste de la capacité de l'unité à valoriser ses recherches et le savoir de ses membres.

L'investissement de l'entité dans la formation par la recherche est également d'excellent niveau. Beaucoup d'actions sont réalisées pour impliquer les doctorants. Ceux-ci sont très stimulés par l'équipe. Il existe également des liens de qualité avec l'école doctorale de rattachement.

L'unité de recherche semble très soudée. Une véritable solidarité existe entre ses membres. Les relations entre les enseignants-chercheurs ainsi qu'avec les doctorants sont harmonieuses. Le changement de direction a apparemment permis d'impulser des actions fortes.

La visite sur site a été très éclairante. Elle a permis, notamment, à l'équipe de recherche de compléter le rapport et de lever certaines ambiguïtés apparaissant à la seule lecture du rapport.

Sur la période contractuelle achevée, le centre ne disposait pas d'un support administratif à temps complet dédié exclusivement au centre. Cette situation a été résolue puisque l'équipe dispose depuis début septembre 2013 d'un secrétariat à temps plein.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

- les thématiques de recherche sont intéressantes, porteuses, par exemple le concept de vulnérabilité ;
- l'unité est soucieuse de s'inscrire dans la stratégie de l'Université d'Artois à travers les domaines d'intérêt majeur (DIM), comme le DIM « Patrimoines, territoires, transculturalité » et le DIM « Recompositions du lien social ». Les actions conduites au sein de ces deux domaines d'intérêt majeur ont une portée très structurante pour l'équipe ;
- la mise en réseau avec les universités de la région dans le cadre du projet SYSJET (systèmes juridiques et espaces transfrontaliers) est porteuse ;
- en même temps, les thèmes abordés suffisamment larges permettent à beaucoup d'initiatives individuelles des membres de l'équipe de s'inscrire dans le cadre du Centre ;
- le CEP fait preuve de dynamisme. Il se joint à de nombreuses initiatives à caractère national ou international qui entrent dans ses thèmes de recherche. Il déploie une activité régulière d'organisation de colloques et de valorisation des recherches afin d'améliorer sa visibilité dans le monde académique et de participer à des appels à projets ;
- l'interaction avec l'environnement social, économique et professionnel du CEP est un de ses points forts. Il collabore avec de nombreuses institutions juridiques et judiciaires (la cour d'appel, la cour administrative et le parquet de Douai, ainsi qu'avec l'Ecole Nationale de la Magistrature), diverses structures (centre hospitalier, institutions de protection des incapables majeurs) dans des domaines différents (protection des personnes vulnérables en raison de l'âge comme les mineurs ou les aînés, leur patrimoine ou leur territoire) ;



- l'excellente implication auprès des doctorants et l'investissement remarquable pour la formation par la recherche comptent parmi les points forts de l'entité. Le suivi des doctorants (individuellement et collectivement lors des comités de suivi des thèses), le souci de sensibiliser en amont les étudiants de master à la recherche participent bien à la formation par la recherche. Les nombreuses initiatives des doctorants montrent qu'ils bénéficient d'une réelle reconnaissance au sein de ce centre. La progression du nombre de doctorants inscrits semble montrer d'ailleurs une certaine attractivité de l'unité ;

- le projet à cinq ans a été calibré sur la taille et les ressources du CEP. Il permet à tous les membres d'y trouver une place et agrège les initiatives individuelles pour en tirer un profit collectif.

Points faibles et risques liés au contexte

Il faut souligner que :

- La production scientifique s'inscrit dans le cadre historique du Centre éthique et procédures, mais ses recherches actuelles se détachent de ces thèmes spécifiques. Les thèmes retenus (personne, patrimoine, territoire) couvrent l'ensemble du droit et ne présentent pas forcément de spécificités au regard de l'intitulé du Centre. La production scientifique peut encore être renforcée. Les supports de publication doivent être diversifiés, en privilégiant notamment les publications dans des revues avec comité de lecture ;

- les travaux sur la protection internationale de la personne font surtout état d'un colloque international organisé à Bruxelles. Les autres travaux sont souvent des travaux de doctorants. Ils relèvent davantage de l'implication de l'unité dans la formation à la recherche. La question se pose aussi ici de savoir si cette thématique sera poursuivie car les personnes à l'origine de ces travaux sont désormais des « membres associés » et donc moins présents ;

- la taille restreinte du CEP ne lui permet pas forcément de jouer un rôle moteur dans l'organisation de manifestations scientifiques. Son rayonnement académique est apparemment limité à l'environnement régional. Le rayonnement de l'entité et son attractivité apparaissent encore un peu limités ;

- la forte interaction avec le monde professionnel n'est pas toujours valorisée dans le cadre de la recherche. Par exemple, la participation au comité d'éthique constitué avec le Centre hospitalier de Douai n'est pas exploitée au niveau collectif ou individuel de la recherche ;

- la répartition des thèses au sein de l'équipe est déséquilibrée : l'essentiel des thèses est encadré par deux professeurs sur un total de 11 HDR à juin 2013. Néanmoins, la situation devrait pouvoir s'améliorer dans la mesure où certaines habilitations à diriger des recherches sont récentes et où quatre nouvelles sont programmées. Par ailleurs, les avis et les exigences de l'école doctorale ne sont pas toujours pris en compte, ce qui conduit à une durée moyenne de préparation des thèses plus longue que dans les autres établissements (6,5 ans) ;

- le projet n'offre pas de réelle spécificité, ni du point de vue régional, ni thématique. Il comporte le risque d'un enfermement du CEP dans des thèmes généraux qui ne lui permettent pas de garder une autonomie à moyen-long terme.

Recommandations

L'unité devrait continuer à se montrer ambitieuse, car elle dispose de nombreux atouts pour développer des actions fortes en recherche. Néanmoins, la dotation annuelle de base ne semble pas suffisante pour mettre en place des projets d'envergure, même si d'autres sources de financement ont déjà été recherchées, grâce au dynamisme des enseignants chercheurs de cette entité. Dans ce contexte, un soutien plus important de l'Université serait un signe indispensable à l'égard de cette unité très active.

L'entité doit poursuivre son investissement très remarquable auprès des doctorants, comme sa volonté de valoriser les travaux de recherche. Là encore, ceci mérite d'être très largement encouragé, tout en ayant le souci de renforcer les publications de haut niveau scientifique, sur des supports plus sélectifs.

Le rayonnement et l'attractivité de l'équipe peuvent encore être améliorés, car elle dispose déjà de spécialités reconnues et identifiées, notamment dans le domaine environnemental. Mais les initiatives actuelles ou programmées devraient être fortement encouragées. L'ouverture internationale devrait privilégier les relations institutionnelles établies, comme le recours aux professeurs invités dont l'équipe a déjà pu bénéficier.



En revanche, il conviendrait d'être très vigilant pour les thèses engagées avec les étudiants étrangers dont il faut s'assurer qu'elles soient effectivement menées à terme.

Une réflexion pourrait être menée sur l'adéquation entre les thèmes de recherche choisis par le Centre Ethique et Procédures et son nom. Cette incohérence pourrait, à terme, questionner son autonomie ou son existence dans le contexte régional ou national.

Le CEP devrait améliorer et consolider ses relations avec l'école doctorale et mieux répartir les inscriptions en thèses entre enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches.

Il devrait continuer à répondre aux appels à projets, afin de compenser son financement faible par l'université.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le thème fédérateur des recherches est « la personne », protection en droit interne et droit international, ce qui reste un thème fort classique. Les deux nouveaux axes qui prolongent ce thème sont : le patrimoine, empreint lui aussi d'un grand classicisme, et le territoire, qui bénéficie d'une approche plus novatrice

Ces axes de recherche ont été choisis parce qu'ils sont à l'origine de la création du CEP, mais aussi pour inscrire ses recherches dans le cadre de l'Université d'Artois, plus particulièrement dans le cadre des domaines d'intérêt général (DIM) définis en accord avec la région. Les axes « patrimoine et territoire » correspondent au DIM choisi par le centre pour élargir la base de ses recherches, alors que le Président de l'Université souligne leur rattachement pérenne au DIM « recomposition du lien social ». Ce rattachement permet au centre une meilleure harmonisation et mise en réseau avec les autres laboratoires de l'Université d'Artois qui est une université pluridisciplinaire, attachée à la transversalité. Un thème supplémentaire émerge de la présentation orale. Il porte sur les systèmes juridiques transfrontaliers, axe juridique commun aux quatre universités de la région.

A l'intérieur du thème consacré à la personne, le pivot des recherches est représenté par la vulnérabilité. Elle est envisagée à différents niveaux de la vie (enfants, personnes incapables, aînés), dans différentes disciplines juridiques (droit civil, droit pénal, droit patrimonial, droit public), sous différents angles (interne et externe).

Du point de vue de l'originalité et des avancées des recherches, une question relative à l'axe central de la vulnérabilité semble se poser. La vulnérabilité de la personne a été abordée dans le cadre de deux thèmes différents, selon la présentation écrite - la matière pénale et les rapports dans le monde du travail. Mais dans ce second thème, il est aussi question de la sanction pénale. Dès lors, la question se pose de l'existence de l'autonomie deux thèmes différents.

Les échanges avec les différents membres du CEP ont permis de lever le doute - l'axe privilégié est la vulnérabilité en matière pénale, largo sensu, ce qui permet d'englober différentes illustrations. En revanche, les rapports entre l'étude de la vulnérabilité, notion générique, commune aux différentes disciplines juridiques, et la « particulière vulnérabilité », notion propre au droit pénal, n'ont pas été abordés.

La production scientifique de l'équipe est relativement classique pour une équipe de juristes, ce qui est en adéquation avec les thèmes choisis. Certaines problématiques choisies offrent un réel intérêt, sans que la présentation sommaire du document permette de mesurer leur prise en compte. Ainsi, la notion de vulnérabilité innerve le droit pénal (la matière pénale est particulièrement présente dans ce cadre puisqu'elle est illustrée doublement d'un point de vue général et d'un point de vue spécial, à travers le droit du travail). Son étude est intéressante, notamment dans le cadre de l'approche de la « particulière vulnérabilité » et des autres formes de vulnérabilité intrinsèque. Mais, si elle présentait un fort intérêt dans le cadre du précédent contrat, la question se pose de savoir s'il en sera de même à l'avenir.

Le rapport du Centre et sa présentation orale font état de plusieurs manifestations en rapport avec ses axes de recherches comme : 2 colloques, 2 journées d'études, 1 journée d'études des doctorants et d'autres manifestations scientifiques à dimension variable. Des publications collectives (2) attestent de ces manifestations.

Des publications individuelles (155) intéressantes traduisant une activité scientifique soutenue au sein du laboratoire. D'autres publications ciblent le monde professionnel ou des domaines très spécifiques et restreints. Le classement des publications par thème et pas par type de publications ne rend pas aisée la mesure de leur impact scientifique. Néanmoins, lorsque l'on met en regard ce qui est écrit dans le rapport à propos des thèmes parcourus et la production scientifique qui en résulte, on constate que celle-ci manque parfois d'envergure: les publications sont pour la plupart constituées de notes sous arrêt, ce qui présente un intérêt certain, mais qui concerne des points de droit assez étroits.

Le CEP développe une stratégie pour augmenter son nombre de publications, notamment collectives avec des thématiques pluridisciplinaires (droit pénal de l'environnement, l'identité, la représentation en souffrance) afin de mettre en place des recherches collectives, des journées d'études et de les couronner par l'organisation d'un colloque.

Des efforts d'ouverture internationale avec la participation à un colloque international ayant donné lieu à une publication en anglais sont à relever, mais cela reste limité.



La taille modeste du CEP réduit nécessairement leur ouverture nationale, même si des initiatives sont prises dans ce cadre. Ainsi, la Faculté de droit a bénéficié d'un « visiting professor » qui a effectué une intervention sur « la peine de mort en Italie », s'inscrivant directement dans la thématique éthique du Centre. Le CEP souhaite bénéficier à nouveau de deux visites de ce type l'année prochaine, dont une déjà programmée faisant intervenir un professeur invité italien qui travaille sur les violences conjugales en Italie. Le président de l'université soutient ces initiatives qu'il préfère au système plus long et complexe des professeurs invités.

Les supports éditoriaux sont hétérogènes. Les supports les plus prestigieux côtoient des interventions devant des professionnels n'ayant pas fait l'objet de publication ou publiés sur des supports à diffusion limitée. Les publications sont présentées par thématiques abordées, ce qui rend plus difficile l'appréciation de la sélectivité des supports. Le choix des supports devrait être plus diversifié. Certains supports de publication n'ont pas de comité de lecture ou ne disposent pas d'une audience suffisante pour donner aux recherches de l'équipe la visibilité qu'elle mérite.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'Université d'Artois participe à l'organisation de colloques (avec l'Université Lille 2, Ecole Nationale de la Magistrature), à travers le CEP, sans doute, même s'il n'est pas souvent directement mentionné. Le CEP a aussi « soutenu » l'organisation d'un colloque international à Bruxelles. Deux colloques sont particulièrement valorisés par le CEP, celui de 2012, en collaboration avec les universités Lille 2 et Leuven, et celui de 2013 avec celle de Lille 2. Ces deux colloques ont fait l'objet de publications.

Le CEP fait preuve de dynamisme dans le cadre de l'organisation des manifestations scientifiques. Cependant, son budget restreint ne lui permet guère d'aller au-delà. Pourtant, le CEP a mis en place une véritable politique de la valorisation de la participation des différents membres à des manifestations scientifiques. L'échange oral a permis d'avoir des renseignements supplémentaires sur les colloques en projet du CEP. Un colloque sur l'identité programmé à la fin de l'année 2013 permet d'aborder ce thème sous un angle pluridisciplinaire : sociologie, philosophie, droit pénal, droit public, politique, judiciaire, médecine légale, biométrie. Pour 2014, se dessine un colloque sur l'identité religieuse.

La taille modeste du CEP ne lui permet pas de remplir un rôle de « leader ». Il le compense par des efforts de participation à des initiatives diverses émanant du monde académique ou professionnel. L'entité a déposé des projets de recherche auprès de la Mission Droit et Justice. Elle assume un rôle de coordinateur. Il n'est pas fait état véritablement de réseau de chercheurs (français ou étranger) avec lesquels l'équipe travaille. Les relations internationales ne sont pas encore structurées. Toutefois, il convient de souligner le soutien apporté à un colloque organisé à Bruxelles sur le thème du terrorisme. En revanche, il semble difficile de comptabiliser à ce titre la direction de thèses dans le cadre de la francophonie (RD Congo, Liban, Mauritanie, allant jusqu'à Shanghai) conduisant à l'inscription de nombreux étudiants, notamment africains, dans le cadre de l'Université d'Artois.

S'il n'y a pas de prix ou de distinctions au sens commun du terme, Il n'est pas fait état d'expertises réalisées par les membres de l'unité. En revanche, leur expertise est requise à travers leur participation à différents comités d'éthique et on soulignera notamment la nomination d'un professeur à un groupe de travail créé en mars 2013 sur initiative de la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, dans le but de faire des propositions sur la reconnaissance du préjudice écologique.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Les thématiques abordées offrent un intérêt dans le cadre de l'actualité, même si elles restent classiques. La vulnérabilité des enfants ou des personnes âgées, la décentralisation, la représentation nationale ne sont pas des connaissances récentes, mais sont des notions évolutives offrant un intérêt du point de vue de l'actualité.

L'interaction avec l'environnement social économique et culturel est particulièrement bien remplie par l'entité. En effet, elle a conclu des conventions de recherche dans plusieurs domaines : une convention a été signée avec le parquet de Douai pour effectuer une étude dans le cadre du droit pénal de l'environnement. La discussion orale a permis d'avoir des informations supplémentaires sur ce projet, plus particulièrement sur sa spécificité.

Un projet de collaboration est à l'œuvre pour commenter des décisions rendues par les cours d'appel (judiciaire et administrative) de Douai. Des ateliers régionaux de jurisprudence ont fonctionné entre les cours d'appel et la faculté pendant plusieurs années (6 à 7 ans), donnant lieu à des publications annuelles. Ils se sont arrêtés à cause du départ de plusieurs personnes qui y participaient.

Le CEP relance ces ateliers organisés de la manière suivante : la communication des arrêts par la cour administrative d'appel ; le tri des arrêts par thématiques par des étudiants de M2 ; la sélection des arrêts les plus importants par un doctorant. Des commentaires sont ensuite effectués par les enseignants-chercheurs et les doctorants du centre. Ils donneront lieu à une publication, sur le site Internet du centre qui est en réflexion, un onglet spécial permettant d'accéder directement à ces publications.

Dans la même inspiration, le CEP veut organiser un cycle de conférences « Fenêtres sur cours », consistant à faire intervenir conjointement des professionnels, notamment des magistrats, et des enseignants-chercheurs sur certains thèmes transversaux comme : la parole de l'enfant victime, la motivation, la réduction des délais de jugement, l'ordre des moyens de défense.

Le CEP est particulièrement bien implanté dans son environnement et bénéficie d'une reconnaissance de la part de ces différents partenaires. A ce titre, les membres du CEP font partie du comité d'éthique du Centre hospitalier de Douai et exercent des missions d'expertise auprès du Centre Régional pour les Enfants, Adolescents et Adultes Inadaptés (CREAI), des mandataires libéraux de protection des adultes incapables (qui veulent rédiger une charte déontologique et ont besoin de conseils juridiques), du parquet et de la Cour d'appel de Douai en matière de violences conjugales.

Le CEP peut inscrire ses collaborations dans le cadre de ces thématiques traditionnelles de recherche, mais peut aussi accentuer un des axes introduits plus récemment (le territoire) à travers ces initiatives. Son ancrage territorial et professionnel fort le rend sensible aux problématiques du terrain. Ces différents partenariats illustrent de manière tout à fait remarquable la capacité de l'équipe à faire le lien entre ses recherches et la « société civile ». L'unité a su créer les conditions de ces interactions avec son environnement. Ces interactions sont, par ailleurs, très fédératrices pour elle. Elles ouvrent, en outre, la possibilité de financements supplémentaires.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'entité est organisée de manière adéquate : une direction, un conseil de laboratoire, une assemblée générale. Il semble que pour le prochain contrat, il n'y aura pas de direction-adjointe. Cette structuration de qualité tient compte, à la fois, de la taille restreinte de l'unité, pour lui assurer une bonne solidarité et convivialité, et de son rôle moteur auprès des doctorants. Des rencontres privilégiées sont mises en œuvre entre les enseignants-chercheurs eux-mêmes ou entre les enseignants-chercheurs et les doctorants. Elles permettent des échanges facilités et sans lourdeur d'organisation ou de délai.

La vie de l'unité est apparue au cours de la visite comme étant particulièrement harmonieuse. Tous les membres du laboratoire sont impliqués et s'investissent dans les recherches. Il s'agit là d'une équipe soudée avec une volonté évidente de travailler ensemble. La direction est fortement soutenue dans son action. Toutes les recherches menées par le CEP sont valorisées, ce qui est un point fort. Chaque thème ou initiative personnelle est décliné par le centre et donne lieu à l'organisation d'un colloque ou d'une conférence.

Le CEP dispose d'un local dédié. Les doctorants organisent des permanences, ce qui facilite l'accessibilité aux ressources.

L'organisation du travail des doctorants permet de dégager des thématiques transversales qui sont utilisées pour la recherche du centre par la suite.

La structuration de l'unité est cohérente avec des réunions fréquentes afin d'assurer la collégialité des décisions. Toutefois, la principale question qui ressort de l'évaluation est celle de l'adéquation entre l'intitulé de l'unité, Centre Ethique et Procédures, et les thèmes de recherche actuels retenus par les démarches collectives, comme individuelles. La directrice du centre, ainsi que les autres membres du centre, admettent qu'il y a actuellement une réelle disjonction entre l'intitulé du centre, qui retient une spécialité excessive, et les recherches généralistes qui constituent son activité, au point de pouvoir l'appeler « le Centre », selon l'expression d'un des membres du laboratoire. Cette discussion a été menée à plusieurs reprises en son sein, mais aucune solution valable n'a été retenue. Elle devrait se poursuivre, même si les membres du CEP mesurent les difficultés à dégager des thématiques. En effet, ces dernières doivent à la fois agréger les initiatives de tous les membres, leur permettre de se rattacher aux recherches collectives et de préserver l'unité de la démarche, tout en tenant compte de la taille modeste du laboratoire (25 membres permanents). Apparemment, le fond de la recherche prime sur la forme et l'intitulé retenu. Par ailleurs, « l'éthique » permet de rattacher tous les sujets actuellement, du fait de sa nature « boule de neige », et la procédure, sans être un axe fort de la recherche du CEP, n'y est pas totalement absente.

La directrice du CEP participe au conseil scientifique de l'école doctorale, ce qui lui permet d'être pleinement associée aux décisions d'allocation des contrats doctoraux, ainsi qu'à la définition de la politique scientifique.

Les clés de répartition budgétaire ne sont pas apparentes. Le budget du CEP n'est pas élevé. Il comprend une dotation annuelle de 11 700 € (calculée selon le nombre de chercheurs enregistrés au CEP) et une dotation BQR par appel à projet permettant de financer ponctuellement l'organisation de colloques. Pour améliorer la situation financière, le CEP a répondu à un appel à projet du GIP Justice, en collaboration avec un laboratoire de psychologie de l'université de Lille III. La recherche porte sur les violences conjugales et le budget demandé est de 39 000 €.

Le site web est en pleine refonte. Mais les perspectives évoquées lors de la visite sont intéressantes.

L'analyse SWOT n'est pas apparente. Après expertise, elle pourrait être la suivante : Forces : implication des membres, motivation, pluridisciplinarité. Faiblesses : taille modeste, pas de réelle spécialiste dans certaines matières traitées. Opportunités : des projets régionaux de collaboration académique, bonne collaboration avec les autres professions juridiques et d'autres spécialités, bonne implantation dans la région. Risques : dans le regroupement académique, le CEP risque de perdre son autonomie et sa spécificité.

Le Centre dispose d'un local autonome permettant une grande souplesse dans la vie de l'unité. En plus, le CEP vient d'obtenir depuis le 1^{er} septembre 2013 une secrétaire administrative à temps plein. Cela va permettre aux encadrants du Centre d'être épaulés en ce qui concerne les charges administratives.

Application dans la formation par la recherche

L'unité est rattachée à l'école doctorale n° 74, Sciences juridiques, politiques et de gestion. La directrice du CEP est membre du conseil scientifique de l'école doctorale avec voix délibérative. Le laboratoire est équipé d'accueil de 4 Masters 2 (« Carrières juridiques et judiciaires » ; « Droit de l'environnement » ; « Juriste d'entreprises » ; « Gestion des collectivités territoriales »).

La taille du CEP est un avantage du point de vue de l'encadrement des étudiants. Les échanges entre les enseignants et les doctorants sont facilités par une proximité matérielle et une absence de structure formelle contraignante. Différentes formes de dialogue de proximité ont été mises en place, le comité de suivi des thèses en est l'expression.

Les doctorants eux-mêmes ont mis l'accent sur la facilité des échanges avec les instances enseignantes ou administratives de l'université et la proximité matérielle qui constitue un gain de temps et d'énergie. Les échanges ont permis d'identifier une amélioration dans le fonctionnement du centre et la fluidité des relations depuis deux ans. Cela correspond au début du mandat de l'actuelle directrice qui fait preuve d'un grand dynamisme. Depuis cette date, les doctorants bénéficient du financement d'un déplacement par an, tout en sachant que les ressources financières du centre sont très limitées, ce dont les doctorants sont conscients.

Cette proximité bénéficie aussi aux étudiants de M2. Ils ont des contacts fréquents avec les doctorants qui assurent une permanence au CEP et peuvent facilement croiser les enseignants pour échanger. Par ailleurs, les étudiants de M1 réalisent des rapports d'analyse scientifique, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale, pour se familiariser avec la recherche. Cet exercice est proposé dans le cadre de plusieurs matières, chaque enseignant assurant l'encadrement individuel. Une présentation orale est assurée lors de l'examen final et la note obtenue en tient largement compte.

La présidence de l'université considère que l'ED est la réussite majeure du PRES car elle regroupe les six écoles doctorales de la région. Si la mise en route du système a été difficile, les mécanismes et règles de fonctionnement se sont améliorés. Depuis deux ans, la présidence a veillé au rééquilibrage des financements entre les disciplines scientifiques et les sciences humaines et sociales et entre les différentes universités, élément particulièrement important, puisque l'Université d'Artois a 50% de boursiers.

Il y a 29 doctorants inscrits à l'Université d'Artois, dont trois financés (2 contrats doctoraux et une convention CIFRE) et une autre convention CIFRE en cours de financement. La formation doctorale a été renouvelée et dynamisée donnant lieu à une quinzaine de manifestations par an, des conférences confiées aux doctorants, l'obtention des crédits dépend de l'implication concrète dans l'organisation ou la simple participation. Il faut également relever la mise en place d'un comité de suivi de thèse, les séminaires de lecture, les conférences Alexis de Tocqueville et toutes les manifestations auxquelles sont associés les doctorants (dans l'équipe, ou en dehors de celle-ci et à l'étranger). Les doctorants sont également impliqués dans des projets de recherche.



Concernant spécifiquement les doctorants, ils sont très bien organisés et leur encadrement parfaitement assuré. Au cours de leur audition, les membres du comité d'experts ont pu se rendre compte de leur grande satisfaction à l'égard de l'équipe et de tous les enseignants-chercheurs. Notamment, la disponibilité et la proximité de ceux-ci ont été largement évoquées. Les doctorants se sentent soutenus par leur Centre de recherche. Les doctorants ont constitué une association « Association des doctorants Alexis de Tocqueville », l'ADAT dont le but est de se fédérer et de permettre le dépôt de demandes de financement réservé aux doctorants. Il ne s'agit absolument pas pour eux d'un « repli sur soi ». Il s'agit là d'une initiative très intéressante comme cela peut exister dans d'autres unités et qui vient en quelque sorte compléter les actions de l'école doctorale.

Néanmoins, l'étude des relations entre le CEP et l'Ecole doctorale permet d'identifier des dysfonctionnements. On peut relever l'absence de financement ou co-financement de thèse par la région, qui semble due au manque d'investissement particulier sur ce point de l'unité et de l'université.

La répartition effective de l'encadrement des thèses est très déséquilibrée car recentrée sur deux ou trois enseignants-chercheurs sur les 11 habilités à diriger des recherches. Ce déséquilibre est, d'ailleurs, accentué par les mouvements de mutations. A titre d'exemple, la directrice du CEP a bénéficié d'une autorisation spéciale afin d'encadrer 12 thèses, alors que l'ED limite leur nombre à 8. D'autres enseignants chercheurs ont quitté l'Université d'Artois affaiblissant l'encadrement doctoral. Un autre enseignant chercheur encadre essentiellement des doctorants étrangers. Par conséquent, il faut encourager les soutenance d'habilitation à diriger des recherches et les rendre ensuite effectives. Par ailleurs, sur la question des financements de thèses, deux étudiants ont obtenu un contrat doctoral (en 2010 et en 2013) et un doctorant est un boursier CIFRE. Une seule thèse est en co-tutelle. L'équipe est très attentive à cette question du financement, relevant elle-même que la majorité des étudiants est d'origine boursière dès leur cursus initial. Ceci a des répercussions inévitables sur la poursuite de leurs études en doctorat.

Les doctorants sont essentiellement recrutés à l'extérieur de l'Université d'Artois. Leur niveau n'est pas toujours suffisant ou conforme aux critères de l'Ecole doctorale (ED). Le critère fixé par l'école doctorale (ED) est d'obtenir la note 13 à la moyenne du M2 ou au mémoire. Or, le CEP accepte des étudiants ne remplissant pas ce critère, notamment pour les étudiants étrangers. Il est même arrivé que le CEP et l'université passent outre l'avis défavorable de l'ED. La durée moyenne des thèses en est que plus élevée (6 ans et demi) par rapport aux autres universités rattachées à la même ED. L'ED a mis en place un système global afin de réduire la durée des thèses. Lorsque la 6^{ème} inscription en thèse est demandée, elle n'est pas accordée par l'ED. L'étudiant bénéficie d'une tolérance, car il peut soutenir sa thèse jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, auquel cas il bénéficie d'une inscription rétroactive. Alors que toutes les universités ont accepté ce principe, l'Université d'Artois a refusé et inscrit ses doctorants en 6^{ème} année, malgré l'avis défavorable de l'ED. Cependant, il y a un réel changement de politique de l'Université d'Artois, ce qui devrait permettre de résorber ces difficultés.

Lors de l'audition, le directeur de l'ED a souligné le dynamisme du centre et de ses doctorants, mais a aussi exprimé une inquiétude devant la création par les doctorants de l'association déjà évoquée. Il espère qu'il ne s'agit effectivement pas d'un réflexe de repli sur Douai, alors que la politique de l'ED est de traiter de manière identique tous les doctorants, sans égard pour leur université d'origine. L'échange oral avec les doctorants semble dissiper cette inquiétude. Les doctorants ont confirmé, lors de l'audition que cette création qualifiée par eux-mêmes de « cocon associatif », correspond à une préoccupation pratique. Il s'agit de donner un outil informatique (visibilité des initiatives) et financier (possibilité de demander des subventions pour l'organisation des manifestations scientifiques).

Il n'y a pas de renseignement sur l'insertion professionnelle des doctorants. L'échange oral avec les doctorants a permis de mesurer leur inquiétude par rapport à la carrière d'enseignant-chercheur ceux-ci ayant l'impression d'être enfermés dans la dimension locale de Douai. Dans leur très grande majorité, ils assurent ou ont assuré des travaux dirigés.

Le projet régional de commentaires des décisions de la cour d'appel et de la cour administrative d'appel de Douai et de diffusion sur le site internet du CEP, mais aussi sur le site de cette dernière est intéressant. Pourtant, il faudra faire un réel effort de sélection et de commentaire juridique afin de se distinguer, au sein des sites de diffusion en ligne, des décisions de jurisprudence ou des sites juridiques de veille.

En revanche, les dimensions nationale et internationale sont plus difficiles à assurer, sauf si le CEP obtient le projet GIP, ce qui leur assurera une notoriété nationale pour cette recherche.

Les enseignants-chercheurs du CEP semblent très impliqués dans le pilotage des M2 et à l'écoute des étudiants et des doctorants. Des professionnels participent aux enseignements en M2, ce qui permet d'augmenter les offres de stages à destination des étudiants de M2 et, à l'inverse, à un magistrat à la retraite de la cour d'appel de Douai de justement rejoindre le CEP comme membre.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet n'est pas très original car il ne dessine pas de nouveaux thèmes de recherche. Son ambition est de parfaire ce qui a été commencé sous l'ancien contrat dans la continuité des méthodes et thèmes de recherche. L'axe retenu est celui du renforcement de la transversalité personne - patrimoine - territoire - permettant de réunir toutes les initiatives personnelles.

Si le projet manque d'ambition, il est viable car il tient compte de la taille modeste du CEP. Il repose entièrement sur le dynamisme et l'implication individuelle de ses membres. Le Président de l'Université a pointé une difficulté récurrente du CEP - l'instabilité des enseignants-chercheurs qui partent très rapidement et qui, en attendant, leur mutation, ne s'investissent pas toujours localement. C'est la raison pour laquelle il a décidé de mettre deux postes au concours par la voie longue, en espérant fidéliser un noyau dur au CEP. Les profils de ces postes, décidés dans le cadre d'une politique interne à l'établissement devraient s'inscrire parfaitement dans la politique du CEP.

Le CEP a su mobiliser des forces pour exploiter des thèmes intéressants qui seront valorisés ultérieurement. A ce titre, le projet SYSJET (systèmes juridiques et espaces transfrontaliers) semble avoir une place particulière. Axe de recherche fédérateur des quatre universités de la Région, l'étude des systèmes juridiques transfrontaliers est un projet bâti dans le cadre de la Maison européenne des sciences de l'homme (MESH). Lors de l'entretien, le Président de l'Université a indiqué son intention de soutenir particulièrement ce cadre puisqu'il va abonder le financement de la MESH pour lui permettre de continuer à abriter ce type de projet, notamment pour des structures autonomes, comme le CEP.

Le projet semble cohérent compte tenu des spécificités locales. Le CEP doit s'intégrer dans une université pluridisciplinaire en étant suffisamment généraliste pour répondre aux besoins de la transversalité et à la dimension régionale définie par les Domaines d'Intérêts Majeurs, avec une certaine plasticité des thèmes de recherche afin d'être réactif. A ce titre, le Président de l'Université ne le qualifie pas de centre de « droit dur », d'un centre lié aux valeurs sociétales, pour lui permettre une meilleure harmonie et mise en réseau avec les autres centres de recherche de la région. D'ailleurs, la participation au projet SYSJET (systèmes juridiques et espaces transfrontaliers) préfigure cette évolution, car elle réunit plusieurs centres de la région et dégage une problématique transversale dans le cadre de la Maison européenne des sciences humaines.

L'élargissement des thèmes de recherche (patrimoine et territoire) semble correspondre à une mise en conformité avec les domaines d'intérêt majeurs définis par l'Université. Ils s'articulent bien avec le thème de recherche originel et le complètent utilement, sans que cette démarche soit artificielle. Cependant, cela conduit à couvrir un champ disciplinaire très large car tout le droit pourrait y entrer (personnes, biens, environnement). Mais cela permet à tous les membres du centre d'y trouver leur place et de s'insérer dans les thématiques proposées. Si le profil des enseignants chercheurs est nécessairement généraliste, par rapport aux besoins de la formation, ils doivent bénéficier d'un espace cohérent avec ces besoins dans le cadre de la recherche aussi.

On peut constater une bonne implantation et un réel dialogue noué avec les partenaires extra-académiques régionaux, ainsi que le démontrent plusieurs initiatives telles que le partenariat avec les cours d'appels de la région ; la participation au comité d'éthique avec le centre hospitalier ; la convention avec le CREAL ou la convention avec le parquet de Douai.

Des partenariats consolidés avec les universités de la région. La mise en commun de moyens et l'élargissement à des partenaires internationaux dans le cadre du SYSJET (systèmes juridiques et espaces transfrontaliers) présentent de nombreux intérêts et permettraient au CEP de dépasser sa taille critique pour se lancer dans des projets plus importants et visibles au plan national ou international.

Une bonne capacité d'évolution et d'adaptation repose sur l'implication constante de ses membres qui cherchent à s'intégrer dans les thématiques du centre, lui assurant une relative pluridisciplinarité.

En ce qui concerne la faisabilité du projet à échéance de cinq ans, si la stratégie et les objectifs du laboratoire sont très clairement affichés, il n'y a pas de projet réellement construit ou, à tout le moins, une architecture de projet qui permettrait de mieux situer l'unité. Compte tenu des résultats déjà obtenus, du dynamisme de l'équipe et de l'implication de tous les enseignants-chercheurs, les objectifs et la stratégie sont tout à fait crédibles. Cette question de l'absence de projet construit a été évoquée au cours de la visite. Eu égard aux réponses qui ont été fournies, on peut considérer que l'objet de recherche « Protection de la personne et du patrimoine » constituera l'axe central et fédérateur comme par le passé mais avec de nouveaux développements tels qu'ils apparaissent dans les objectifs.



L'objectif semble atteignable à cinq ans, compte tenu du fait qu'il se place dans la continuité du précédent projet, constituant plus une consolidation, qu'une réelle avancée. La prise de risque est faible, donc le centre dispose des forces propres et du dynamisme pour atteindre cet objectif, somme toute, modeste.

Cependant, il convient de souligner quelques dangers : un classicisme important des recherches ; l'absence de dimension ou de collaboration internationale ; le positionnement par rapport à l'école doctorale ; la modestie des moyens de financement pour gagner une visibilité nationale. En revanche, il faut souligner quelques points forts actuels : le dynamisme d'une équipe jeune, du point de vue de la moyenne d'âge ; la motivation de la direction du centre qui associe les autres membres et les doctorants au travail et à la prise de décisions ; le changement de politique de l'Université et de gouvernance du Centre.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : 8 novembre 2013 à 10h00

Fin : 8 novembre 2013 16h00

Lieu de la visite : rue d'Esquerchin

Institution : UFR de droit

Adresse : rue d'Esquerchin, 59 500 Douai

Locaux spécifiques visités :

Essentiellement, les locaux de l'IDP et une salle de conférences.

Déroulement ou programme de visite :

Le programme de la visite de l'AERES a été scrupuleusement respecté. Il a permis de rencontrer le président de l'Université d'Artois qui a tenu à venir lui-même présenter la politique de recherche de son université et sa perception du CEP. Le directeur de l'école doctorale Sciences juridiques, politiques et de gestion a été auditionné concernant les liens du CEP et de l'école doctorale à propos des doctorants inscrits et de leur encadrement. La rencontre avec la directrice du CEP s'est déroulée en présence de la quasi-totalité des membres de l'unité de recherche. L'échange très bien préparé par la directrice lui a permis, ainsi qu'aux différents responsables de thèmes de recherche de présenter toutes les activités de recherche de manière complémentaire au rapport écrit. Une rencontre avec les doctorants a terminé la visite. Les doctorants se sont exprimés avec une grande liberté de parole tout en ayant le souci de l'intérêt général du laboratoire auquel ils sont rattachés.

Points particuliers à mentionner :

Il n'y a pas de points particuliers à mentionner, sauf à signaler que la visite d'évaluation s'est déroulée dans de très bonnes conditions tant en ce qui concerne l'organisation de cette visite, l'accueil de l'université, du CEP, de sa directrice et des différents responsables des thèmes de recherche que de la qualité des échanges.



5 • Observations générales des tutelles



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Arras, le 26 mai 2014

Pr. Francis MARCOIN
Président de l'Université d'Artois

à

M. le Président de l'AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Réf.: DREDV

Observations portant sur le rapport d'évaluation de l'AERES concernant l'unité de
recherche : S2PUR150007784 - Centre Ethique et Procédures - 0623957P

Monsieur le Président,

Les membres du Centre « Ethique et Procédures » (EA 2471) tiennent à remercier le comité d'expert pour sa visite et les observations formulées dans le rapport d'évaluation de l'unité. Ce rapport n'appelle aucune observation de portée générale de la part de l'Université d'Artois.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Francis MARCOIN

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr